

[TABLE DES MATIÈRES]

PRÉFACE	7
CHAPITRE I^{ER} - DU DROIT COMMERCIAL AU DROIT ÉCONOMIQUE	9
SECTION 1. ORIGINE ET DÉFINITIONS	9
SECTION 2. CONCEPTION SUBJECTIVE ET CONCEPTION OBJECTIVE	9
SECTION 3. LES SOURCES DU DROIT ÉCONOMIQUE	10
CHAPITRE II -LE RÉGIME DES ACTES DE COMMERCE	11
SECTION 1. LE DROIT DES OBLIGATIONS ET DES CONTRATS	11
1. LES CODEBÉITEURS COMMERCIAUX SONT PRÉSUMÉS SOLIDAIRES.....	11
2. LA MISE EN DEMEURE SE FAIT SANS FORMALITÉ.....	11
3. LES CONTRATS COMMERCIAUX SONT SOUMIS À DES RÈGLES SPÉCIFIQUES.....	12
SECTION 2. LE DROIT DE LA PREUVE	12
1. LE DROIT COMMERCIAL ADMET LA PREUVE PAR TÉMOINS OU PRÉSOMPTIONS, LÀ OÙ LE DROIT CIVIL EXIGE UN ÉCRIT.....	13
2. LE DROIT COMMERCIAL LIBÈRE L'ÉCRIT DU FORMALISME	13
3. LE DROIT COMMERCIAL ACCEPTE LA PREUVE PAR LA COMPTABILITÉ	13
4. LE DROIT COMMERCIAL AUTORISE LA PREUVE PAR FACTURE	14
CHAPITRE III - LE STATUT DES COMMERÇANTS ET DES ENTREPRISES	15
SECTION 1. LE COMMERÇANT ET LES AUTRES ENTREPRISES DOIVENT S'IMMATRICULER ..	15
1. L'OBLIGATION D'IMMATRICULATION	15
2. CONDITIONS PRÉALABLES.....	16
3. LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES.....	18
4. LA LIBRE PRESTATION DE SERVICES PAR UNE ENTREPRISE ÉTRANGÈRE	21
5. LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES ÉTRANGÈRES	26
6. PUBLICITÉ ET SANCTIONS	36
7. OBLIGATION DE DISPOSER D'UN COMPTE	36
SECTION 2. LE COMMERÇANT ET LES AUTRES ENTREPRISES SONT JUSTICIAIBLES DU TRIBUNAL DE COMMERCE	37
SECTION 3. LE COMMERÇANT ET LES AUTRES ENTREPRISES SONT SOUMIS AU DROIT COMPTABLE	38
1. OBLIGATIONS COMMUNES À TOUTES LES ENTREPRISES	39
2. OBLIGATIONS DES PETITES ET DES GRANDES ENTREPRISES	40
3. OBLIGATIONS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES	41
4. OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS	41

SECTION 4. LE COMMERÇANT ET D'AUTRES ENTREPRISES PEUVENT SOLICITER UNE RÉORGANISATION JUDICIAIRE	42	2. L'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE	69
SECTION 5. LE COMMERÇANT EST SOUMIS AU RISQUE DE FAILLITE	46	3. LA FORMATION DU CONTRAT	71
1. CONDITIONS DE LA FAILLITE.....	46	4. LES PRATIQUES INTERDITES	73
2. EFFETS SUR LE FAILLI.....	47	SECTION 5. LES PRATIQUES DE MARCHÉ DÉLOYALES ENTRE ENTREPRISES	75
3. EFFETS SUR LE CONJOINT.....	49	SECTION 6. LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION	79
4. EFFETS SUR LES CRÉANCIERS	50	1. CHAMP D'APPLICATION DE LA LÉGISLATION.....	79
5. LA PÉRIODE SUSPECTE.....	52	2. STATUT DES PRÊTEURS ET INTERMÉDIAIRES	80
6. LE RÈGLEMENT DE LA FAILLITE	53	3. L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR ET LA FORMATION DU CONTRAT.....	81
CHAPITRE IV - QUI EST COMMERCANT?	55	4. LE CONTENU ET L'EXÉCUTION DU CONTRAT	82
CHAPITRE V - LES ACTES DE COMMERCE	57	SECTION 7. ACTION EN CESSATION ET SANCTIONS	85
SECTION 1. LES ACTES DE COMMERCE PAR NATURE	57	1. L'ACTION EN CESSATION	85
1. L'ACHAT POUR REVENDRE OU POUR LOUER, OU LA LOCATION POUR SOUS-LOUER	57	2. LES SANCTIONS PÉNALES.....	86
2. L'ACHAT D'UN FONDS DE COMMERCE POUR L'EXPLOITER.....	58	CHAPITRE VII - LA PROTECTION DE LA CONCURRENCE	89
3. L'OPÉRATION DE BANQUE OU DE CHANGE.....	58	SECTION 1. LE DROIT EUROPÉEN	89
4. L'OPÉRATION DE COMMISSION OU DE COURTAGE	59	1. L'INTERDICTION DES ENTENTES	90
5. LES OPÉRATIONS RELATIVES À LA NAVIGATION	59	2. L'INTERDICTION DES ABUS DE POSITION DOMINANTE.....	102
SECTION 2. LES ACTES DE COMMERCE PAR ENTREPRISE	59	3. LE CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS.....	106
1. L'ENTREPRISE DE MANUFACTURE OU D'USINE	59	SECTION 2. LE DROIT BELGE	108
2. L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS OU PRIVÉS.....	60	CHAPITRE VIII - LES EFFETS DE COMMERCE	111
3. L'ENTREPRISE DE TRANSPORT	60	SECTION 1. LA LETTRE DE CHANGE	111
4. L'ENTREPRISE DE FOURNITURES	60	1. NOTION, ORIGINE, FONCTIONS, VOCABULAIRE	111
5. LES AGENCES ET BUREAUX D'AFFAIRES	61	2. FORME	113
6. LES ÉTABLISSEMENTS DE VENTE À L'ENCAN	61	3. RÉGIME	114
7. LES ENTREPRISES DE SPECTACLES PUBLICS	61	SECTION 2. LE BILLET À ORDRE	116
8. LES ENTREPRISES D'ASSURANCES À PRIMES	62	SECTION 3. LE CHÈQUE	116
9. LES ENTREPRISES D'ACHAT – VENTE D'IMMEUBLES	62	1. NOTIONS GÉNÉRALES	116
10. LES AGENCES COMMERCIALES	62	2. LA PROVISION	117
SECTION 3. LES ACTES DE COMMERCE PAR LA FORME	62	3. CHÈQUE VISÉ, CERTIFIÉ OU GARANTI	118
SECTION 4. LES ACTES DE COMMERCE PAR RELATION	64	SECTION 4. SYNTHÈSE	119
SECTION 5. NOTE: LES ACTES MIXTES	64	CHAPITRE IX - LES CONTRATS COMMERCIAUX	121
CHAPITRE VI - LES PRATIQUES DE MARCHÉ ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR	65	SECTION 1. LA VENTE COMMERCIALE	121
SECTION 1. LES AMBITIONS DU DROIT EUROPÉEN	65	1. PARTICULARITÉS DES VENTES À CARACTÈRE MIXTE	121
SECTION 2. LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS DÉFECTUEUX	66	2. PARTICULARITÉS DES VENTES COMMERCIALES AU SENS STRICT	122
SECTION 3. CONFORMITÉ ET GARANTIE DES BIENS DE CONSOMMATION	67	3. PARTICULARITÉS COMMUNES	122
SECTION 4. LA LÉGISLATION GÉNÉRALE DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR	68	SECTION 2. LE CONTRAT D'ENTREPRISE	123
1. OBJET ET DÉFINITIONS.....	68	1. LES TRAVAUX IMMOBILIERS	124
2. LE TRANSPORT	68	2. LE TRANSPORT	125

SECTION 3. LES CONTRATS DES INTERMÉDIAIRES	126
1. LA CONCESSION DE VENTE.....	127
2. LA FRANCHISE	127
3. L'AGENCE COMMERCIALE AUTONOME	127
4. LE CONTRAT DE COMMISSION	129
5. LE CONTRAT DE COURTAGE.....	130
SECTION 4. LE BAIL COMMERCIAL	130
1. NOTION.....	130
2. DURÉE	131
3. RENOUVELLEMENT.....	131
4. TRAVAUX.....	132
5. CESSION ET SOUS-LOCATION.....	133
SECTION 5. LE GAGE COMMERCIAL	133
1. NOTIONS GÉNÉRALES	133
2. RÉGIME DU GAGE COMMERCIAL.....	133
3. LE GAGE SUR FONDS DE COMMERCE.....	134
4. LE NANTISSEMENT DE FACTURES	135
5. LE WARRANTAGE	135
SECTION 6. LES OPÉRATIONS BANCAIRES	136
1. LES COMPTES	136
2. LE CRÉDIT.....	137
INDEX	139
TABLE DES MATIÈRES	141